

LA CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES

en Bourgogne-Franche-Comté



*Chaque PCPP est un « organisme vivant »,
qui évolue dans le temps, dans son étendue,
ses objectifs, sa complétude.*

Source : Agence bibliographique
de l'enseignement supérieur (Abes)



>> Enjeux

La conservation partagée des périodiques permet de **répartir** les charges de conservation et d'**alléger** les étagères des établissements participants.

Cette organisation mutualisée permet de constituer des collections de référence complètes, tout en contribuant à la **sauvegarde d'un support papier fragile**, soumis à de nombreuses consultations, et témoin d'une époque.

>> Objectifs

Répondre à des préoccupations bibliothéconomiques

- **Pallier le problème** de place en permettant un désherbage des périodiques selon des critères précis ; confier à d'autres bibliothèques les documents retirés des collections et ainsi éviter la destruction de documents n'étant plus édités.
- **Partager les coûts** d'acquisition de nouveaux périodiques.

Adopter une approche patrimoniale : sauvegarder un fonds et valoriser son histoire

- **Constituer un patrimoine** lié à la presse imprimée et pouvoir utiliser des fonds de référence pour des animations, permettre au public une bonne accessibilité à ces collections.
- **Valoriser l'histoire** de la presse imprimée : pouvoir exposer, consulter des périodiques épuisés.

Participer à une mise en réseau régionale avantageuse

- **Avoir une vue globale** des fonds de périodiques conservés en Bourgogne-Franche-Comté grâce au Sudoc-PS ; avoir accès à des documents introuvables grâce au prêt entre bibliothèques.
- **Garantir aux chercheurs** l'accès pérenne à des collections de revues complètes et dans le meilleur état possible.



>> Comment ?

Les établissements documentaires de la région se positionnent en tant que **bibliothèque de conservation** (tout établissement qui accepte de conserver au moins un titre de périodique imprimé) ou **bibliothèque participante** (tout établissement qui propose ses périodiques désherbés en don aux bibliothèques de conservation pour combler les collections lacunaires).

Les bibliothèques de conservation doivent adhérer au Sudoc-PS afin de signaler les titres qu'elles conservent dans le cadre du plan.

L'Agence Livre & Lecture organise et anime un comité de pilotage composé de représentants des établissements participants et des responsables des centres régionaux du Sudoc-PS.

Son rôle est de **déterminer les axes de conservation, les nouvelles entrées au plan, le calendrier et le mode d'emploi.**

Les bibliothèques de conservation choisissent les titres de presse pour lesquels elles souhaitent s'engager, en fonction de leur politique documentaire et de leurs propres objectifs.

Rôle de la bibliothèque de conservation (BC) :

- constituer et conserver de manière pérenne et collaborative au moins une collection complète ;
- signaler dans le Sudoc-PS l'état de collection détaillé de ses périodiques ;
- assurer la communication des titres dont elle a la conservation ;
- maintenir autant que possible les abonnements de ces titres ;
- prévenir l'Agence Livre & Lecture et les référents Sudoc-PS en cas de désengagement pour un titre.

Rôle de la bibliothèque participante (BP) :

- ne pas éliminer de titres de ses collections sans s'être assurée que les fascicules ne complètent ou ne remplacent les collections des bibliothèques de conservation ;
- préciser et corriger ses états de collection dans le Sudoc-PS en cas d'adhésion au réseau ;
- adresser prioritairement aux bibliothèques de conservation toute proposition de don.

>> Valorisation

Les actions de valorisation du plan de conservation des périodiques (journées d'étude, réunions d'information, publications d'articles, supports de communication, expositions thématiques, numérisation, etc.) contribuent largement à valoriser le travail collaboratif effectué dans le cadre du plan et à **sensibiliser les élus, les professionnels et le grand public à la nécessité de constituer et sauvegarder ce patrimoine.**

Les projets de valorisation sont discutés lors de la réunion du comité de pilotage et mis en œuvre grâce à un groupe de travail coordonné par l'Agence Livre & Lecture.





Pour aller plus loin

- >> [Boîte à outils sur le site de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture \(Fill\)](#) *(lien externe)*
- >> [Page dédiée sur le site de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté](#) *(lien externe)*
- >> [Page dédiée sur le site de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur \(Abes\)](#) *(lien externe)*

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez participer au plan ?

N'hésitez pas à contacter :

>> **Solène Prévost**, Chargée de projet patrimoine écrit & lecture publique
s.prevost@livre-bourgognefranchecomte.fr - 03 80 68 80 20

>> **Maud Curtheley**, Cheffe de projet patrimoine écrit & lecture publique
m.curtheley@livre-bourgognefranchecomte.fr - 03 80 68 80 20